



Nouvelles des aires protégées d'Afrique

#138, février 2020 — www.papaco.org/fr



Edito

Geoffroy Mauvais (Coordinateur du Papaco)

Objectif 30

Cette année, en octobre, se tiendra à Kunming, en Chine, la quinzième réunion de la conférence des parties (COP) de la convention sur la diversité biologique (CDB). Comme à chacune de ces rencontres, on nous prédit qu'elle sera cruciale et que les décisions qui seront rendues permettront de changer notre futur. Et on nous le répètera à la prochaine, sans doute.

Mais symboliquement au moins, cette COP 15 est effectivement importante.

A cause de la date tout d'abord. 2020, c'est la fin de la décennie encadrée par les objectifs d'Aichi énumérés dans le plan stratégique pour la diversité biologique, défini lors de la COP 10, au Japon, en 2010. Beaucoup de ces objectifs n'ont pas été atteints mais ils ont eu le mérite de donner un cap et une ambition. Reste donc à les redimensionner pour 2030 à la lumière des découvertes récentes (près d'un million d'espèces animales ou végétales seraient menacées d'extinction) et du mouvement global en faveur de l'environnement qui a vu le jour ces derniers mois. Tous deux nous donnent assurément le sentiment d'urgence qui permettra peut-être de faire bouger nos décideurs.

Ainsi, les objectifs doivent changer de braquet. Les premières propositions qui filtrent des échanges des parties à la convention s'orientent vers la protection de 30% des terres et des mers dont 10% de façon intégrale. C'est bien plus que ce que nous avons péniblement réussi à atteindre depuis 1993, date d'entrée en vigueur de la CDB. Mais encore une fois, nous sommes à un moment sans doute

assez unique pour être enfin audacieux et aller plus loin que les engagements convenus. Pour l'instant, ce ne sont que des pistes qui serviront à la réflexion, mais on sait que ces réunions se préparent longtemps à l'avance et les discussions en amont détermineront les résultats finaux.

Evidemment, 30% de quoi, c'est la question existentielle que ne manquent pas de poser déjà nombre d'ONG ou de scientifiques. Il faut protéger des territoires qui font effectivement de la conservation et s'assurer qu'ils peuvent et vont continuer à le faire. Le Parlement européen a déjà voté une résolution demandant que la COP 15 s'engage sur des objectifs juridiquement contraignants, comme l'accord de Paris pour la Convention sur les changements climatiques. Du coup, on peut s'interroger sur la portée de ce type de promesse ! Mais heureusement, les Etats-Unis n'auront pas à quitter la CDB puisqu'ils n'y sont jamais entrés...

Au-delà des chiffres, l'effort à produire sera monumental pour toute l'humanité. En termes de modes d'aménagement des terres, d'utilisation de produits chimiques, d'exploitation des ressources animales et végétales, de démographie, de modèles économiques, d'éducation... tout est à reprendre. Cet effort n'est pas différent de celui nécessaire pour lutter contre le changement du climat, ils sont en fait intrinsèquement liés et de leurs succès communs dépend la réussite d'un objectif finalement pas si secondaire : la survie de notre propre espèce.

Geoffroy Mauvais

Les formations du PAPACO

FORMATIONS SUR SITE

D.U. Gestion des aires protégées
- Début des cours -

La 16ème édition du DU GAP reprend le 17 février. Les 20 étudiants sélectionnés se retrouveront à Ouagadougou (Burkina Faso) pour sept semaines de formation intensive. La formation fera l'objet d'une évaluation et permettra, en cas de succès, l'obtention d'un Diplôme d'Université en Gestion des aires protégées délivré par l'Université Senghor.

Les appels à candidature pour les DU et Masters sont diffusés sur nos réseaux sociaux et dans la NAPA. Pour ne manquer aucun appel, abonnez-vous à la NAPA en remplissant le formulaire sur papaco.org/fr/napa.

FORMATIONS EN LIGNE (MOOC)

- Inscriptions ouvertes -

Session 1^{er} trimestre 2020 : 17 février au 19 juillet.

Et c'est reparti pour une session, cette fois un peu plus longue que d'habitude puisque les cours seront disponibles pendant cinq mois. Pourquoi ? Pour que la session soit ouverte lors du Congrès mondial de la nature (Marseille, France) qui aura lieu en juin 2020.

Faites donc passer le mot à vos collègues, nous avons une grande étape à franchir, celle des 50 000 étudiants inscrits !

INSCRIPTIONS : mooc-conservation.org

MOOC
conservation



LE PAPACO EN LIGNE

[facebook/IUCNpapaco](https://www.facebook.com/IUCNpapaco)

Groupe privé des MOOC (Français)

[@Papaco_IUCN](https://twitter.com/Papaco_IUCN)

Papaco.org

[GPAP newsletter \(IUCN Programme of PAs\)](#)



Dossier du mois : CITES

LA MISE EN ŒUVRE DE LA CITES DANS LES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST : ÉTAT DES LIEUX, CONTRAINTES ET RECOMMANDATIONS

AUTEURS

Etotépé A. SOGBOHOSSOU : Laboratoire d'Ecologie Appliquée, Université d'Abomey-Calavi, BENIN

Robert YOUNG : Université Norbert Zongo, BURKINA FASO

Michael BESSIKE BALINGA : West Africa Biodiversity and Climate Change (WA-BiCC) Program, GHANA

Arsène SANON : UICN PACO, BURKINA FASO

Introduction

L'un des problèmes majeurs de l'humanité aujourd'hui est la dégradation croissante des ressources naturelles, de la biodiversité. Parmi les causes de cette dégradation figure en bonne place le commerce illégal des produits de faune et de flore. Malgré l'existence depuis 1973 de la Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) et de sa ratification par de nombreux pays, les échanges commerciaux des éléments de la biodiversité ne cessent de prendre de l'ampleur. Plusieurs espèces ont été ou sont conduites à l'extinction et le commerce de la faune est considéré après la dégradation et la fragmentation des habitats comme la deuxième cause d'extinction des espèces (Zimmerman 2003). Un exemple est celui des pangolins qui sont les espèces les plus menacées dans le monde par le commerce illégal des produits de la faune (Challender *et al.* 2014). Des saisies sont régulièrement faites en provenance des pays de la sous-région comme le Nigéria, le Ghana, la Guinée (Challender & Hywood 2012 ; Gomez *et al.* 2016). La situation est préoccupante en Afrique du fait de la porosité des frontières et des moyens limités disponibles. Plusieurs pays, dont le Togo et le Nigéria, sont reconnus comme des plaques tournantes du commerce international illégal de la biodiversité. Pourtant la CITES a été ratifiée par la majorité des Etats du continent, et plus particulièrement d'Afrique de l'Ouest. Le programme pour la Biodiversité et le changement climatique en Afrique de l'Ouest (WA-BiCC, www.wabic.org), financé par l'USAID et appuyé entre autres par l'UICN, vise parmi ses objectifs le renforcement des capacités des cadres locaux pour une meilleure application de la CITES et une meilleure conservation de la biodiversité. En

2017 et en 2019, ce programme a financé la formation en Master CITES de l'Université internationale d'Andalousie en Espagne de 27 étudiants venus de 13 pays d'Afrique de l'Ouest. Pour leurs recherches, les étudiants, des professionnels du domaine, ont abordé des sujets divers relatifs à la CITES principalement le niveau de connaissance de la CITES, le niveau de mise en œuvre et les contraintes qui y sont liées avec des études de cas sur le commerce des espèces particulières de faune et de flore et l'élevage de la faune. Le présent travail fait la synthèse des résultats obtenus concernant la mise en œuvre de la CITES dans les pays de la sous-région avec un accent sur les contraintes et des recommandations pour une meilleure application de la convention.

Méthodologie

Comme cela a été noté, les résultats présentés ici sont issus des 27 mémoires soutenus en 2017 et en 2019 par les étudiants qui sont des fonctionnaires des administrations impliquées dans la mise en œuvre de la CITES dans 13 pays d'Afrique de l'Ouest à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Gambie, le Ghana, Guinée Conakry, le Libéria, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, Sierra Leone et le Togo. Les étudiants ont utilisé la recherche bibliographique, des enquêtes auprès des différents acteurs et aussi des observations et mesures sur le terrain pour obtenir les données. Les détails sont disponibles dans les différents mémoires.

Le niveau de connaissances de la CITES dans les pays de la CEDEAO

De façon générale, les acteurs de la CITES et les populations

ont une faible connaissance de ladite Convention dans les pays de la sous-région ouest-africaine.

Dans les pays où une enquête a été conduite à ce sujet, le niveau de connaissance varie de façon générale de 17,75% à 63,6% (figure 1). Quand on se limite aux acteurs de la CITES que sont les agents de contrôle tels que les forestiers et les douaniers, le niveau de connaissance varie de 44% à 96% (figure 2). Les acteurs directs ont donc une meilleure connaissance de la CITES et parmi eux les forestiers sont les mieux informés.

classés en catégorie 2, la législation remplit partiellement les conditions de la CITES. La majorité des pays (Bénin, Gambie, Ghana, Libéria, Niger) soit 38,5% des pays de la région appartiennent à la catégorie 3 qui est celle des pays qui ne remplissent pas les conditions nécessaires à l'application de la CITES. La situation n'a pas été appréhendée pour 3 pays (Cap Vert, Côte d'Ivoire & Sierra Leone).

Sur le plan institutionnel, la situation semble meilleure. Dans la majorité des pays de la sous-région, les autorités de gestion et scientifique sont désignées. Mais c'est seulement dans un pays qu'il a été reconnu que ces autorités sont séparées et fonctionnent en harmonie : le Nigéria. Dans les autres Etats où les deux autorités existent et sont séparées, on note entre elles un manque de communication et de coordination. Quant aux pays où le cadre institutionnel est le moins efficace, à l'instar du Bénin et de la Gambie, il y a une institution qui cumule le rôle d'organe de gestion et d'autorité scientifique, ce qui ne peut pas permettre une bonne mise en œuvre de la Convention.

La situation, résumée au niveau de la figure 3, montre clairement que beaucoup d'efforts restent à faire étant donné qu'une faible proportion des pays se retrouve dans la catégorie 1 qui est celle des Etats remplissant de façon générale les conditions nécessaires à l'application de la CITES sur les plans législatif et institutionnel.

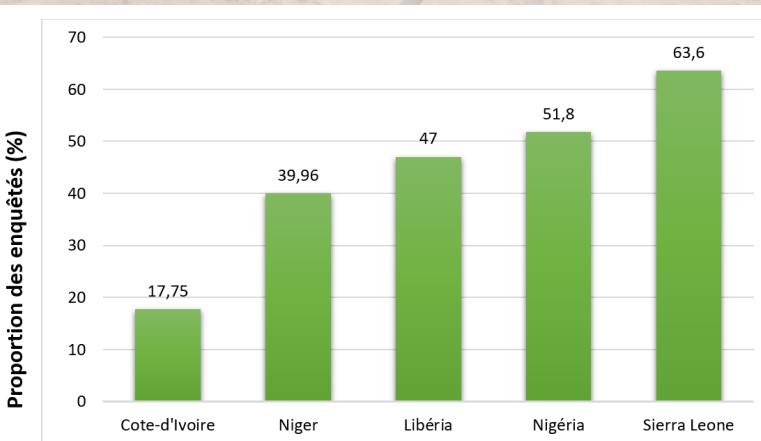


Figure 1 : Niveau général de connaissance de la CITES dans certains pays d'Afrique de l'Ouest

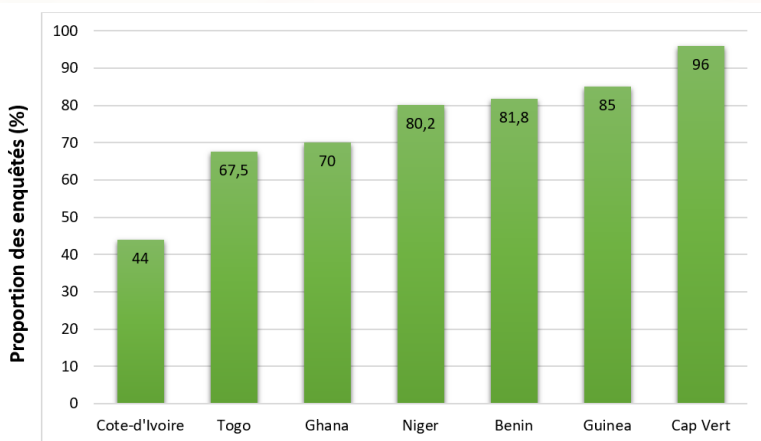


Figure 2 : Niveau de connaissance de la CITES par les agents chargés de sa mise en œuvre dans certains pays d'Afrique de l'Ouest.

La mise en œuvre de la CITES en Afrique de l'Ouest

Tous les treize (13) pays ont ratifié la CITES entre les années 1970 et 1990. Malheureusement, seulement deux (Nigéria & Sénégal) ont une législation adaptée et sont classés dans la catégorie 1, ce qui signifie que leur législation remplit de façon générale les conditions nécessaires à l'application de la CITES. Au niveau de 3 pays (Burkina Faso, Guinée, Togo)

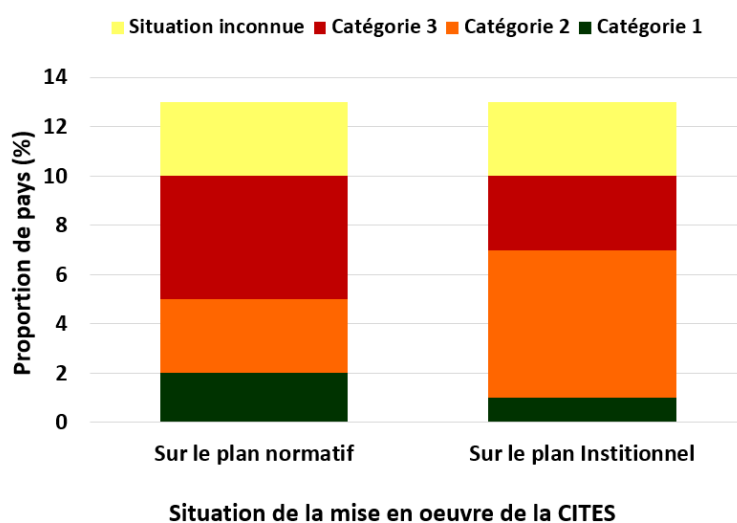


Figure 3 : Synthèse de la situation de la mise en œuvre de la CITES dans les différents pays d'Afrique de l'Ouest.

L'application de la CITES : le commerce des produits de faune et de flore

L'efficacité ou non du système institutionnel en place se traduit à travers la régulation de l'exploitation des produits de faune et de flore et de l'élevage des espèces animales menacées.

Pterocarpus erinaceus ou bois de rose est une espèce phare d'arbre du commerce international. Les études ont abordé certaines contraintes liées à l'espèce et sa commercialisation dans trois pays : la Gambie, le Sénégal et le Togo. Le vène ou bois de rose est fortement demandé et un impressionnant volume est exporté annuellement des pays comme la Gambie vers la Chine et d'autres pays d'Asie (Sanyang 2019). Ce commerce rapporte un revenu non négligeable aux pays de la sous-région. Une comparaison entre les populations naturelles de *P. erinaceus* au Sénégal montre que la densité des individus dans la première classe de diamètre (5-9 cm) a diminué de 25 individus/ha en 2004 à 4 individus/ha en 2016. Ceci indique que la régénération se réduit, ce qui est très négatif pour la survie de l'espèce (Sonko 2017). Au Togo, un exercice de modélisation effectué sur l'espèce prédit une décroissance des populations de l'espèce avec une tendance vers l'extinction si le commerce international se poursuit (Yawo 2019). Il est intéressant de noter dans ce cas que le commerce au niveau national, relativement peu important, n'affecte pas, quant à lui, négativement la survie des populations naturelles de bois de rose. Une autre conclusion est que les cas de réexportation, souvent peu maîtrisés par les pays, nuisent aux populations naturelles dans les pays d'origine et n'apportent légalement rien ou presque rien aux caisses des Etats impliqués.

Ces observations soulèvent la question de la faible définition et la porosité des frontières des pays en Afrique (Griffiths 1976), ainsi que celle de la corruption, principalement dans la région ouest-africaine. La corruption est l'un des plus importants facilitateurs du commerce illégal des espèces de flore et de faune (Zain & Oldfield 2017). Malgré que des résolutions spécifiques pour réduire ce problème aient été prises comme en 2016 à la Conférence des Parties de la CITES 17 (Résolution Conf 17.6) suivies de stratégies, la corruption demeure récurrente.

La faiblesse des contrôles à nos frontières ou la porosité des frontières des pays de la sous-région favorisée par

la corruption entraîne que certains pays sont des pays d'exportation reconnus parce qu'ils servent de transit aussi pour des produits de faune. Le Togo par exemple est considéré comme une plaque tournante du commerce illégal de l'ivoire avec 41 tonnes saisies au port de Lomé entre 2014 et 2017 en direction de l'Asie (Agbodji 2017). Or la faible taille de la population d'éléphants du pays indique clairement que les ivoires ne proviennent pas essentiellement des populations d'éléphants du Togo. Les saisies aux ports d'entrée au Togo suggèrent donc des entrées qui n'ont pas été détectées. Plusieurs études ont déjà démontré la porosité des frontières avec des saisies faites sur d'autres continents en provenance du continent africain et donc non détectées au niveau des ports de ce continent. En exemple, Heinrich *et al.* (2019) ont identifié entre 2010 et 2018, 39 cas de saisies de produits de pangolins estimés à 737 pangolins en Allemagne en direction de l'Asie, dont plus de 90% en provenance de l'Afrique de l'Ouest, principalement du Nigéria et à plus faible degré de la Guinée, du Togo et du Ghana.

On remarque aussi cette tendance au niveau du commerce local et régional des espèces de faune. Dans tous les pays de la sous-région, on observe au niveau des agglomérations des marchés de produits de faune. Sow (2019) a montré qu'au Sénégal ce commerce très dynamique est alimenté par l'importation. Une variété d'espèces est proposée dont plusieurs sont menacées. Dans les marchés visités dans 12 régions sur les 14 que compte le Sénégal, 70% des espèces identifiées étaient protégées et 52,3% inscrites aux annexes CITES. Certains produits provenaient d'Afrique du Centre et même de l'Est. Cette tendance est remarquée dans plusieurs pays de la sous-région où l'on retrouve souvent sur les marchés, des produits d'espèce de faune qui ne sont présentes dans le pays concerné (Djagoun *et al.* 2018). L'effort, plus que régional, doit donc être continental voire international.

L'élevage et des activités comme l'écotourisme sont destinées à renverser la tendance décroissante des populations de faune et de flore sous l'influence du commerce illégal. Les investigations au Bénin (Yevide 2019) et au Burkina Faso (Tiendrebeogo 2017) ont montré que de façon générale, les normes CITES ne sont pas respectées dans les élevages ainsi que dans les prélèvements y liés. Les élevages servent d'ailleurs souvent de façade à des

prélèvements non durables au niveau des populations naturelles et le manque de suivi institutionnel et scientifique des élevages ainsi que des exportations ne permet pas de corriger ces manquements.

Les principales contraintes relevées à l'application de la CITES

De façon générale, les problèmes de l'application de la CITES sont institutionnels et liés à l'insuffisance de moyens. Les problèmes les plus importants identifiés par les études sont :

- le manque de connaissance sur la CITES et ses procédures ;
- le manque de soutien financier ;
- la corruption / la faiblesse du système judiciaire ;
- le manque de synergie entre les institutions de mise en œuvre et les conflits d'attribution ;
- la porosité des frontières ; et
- le manque / l'insuffisance d'équipements.

Concernant le cas particulier du commerce des espèces, les deux principales contraintes sont la non-fonctionnalité de l'autorité scientifique et les conflits hommes-faune qui favorisent l'abattage illégal et le commerce. La forte demande en Asie et le manque de traçabilité des produits ont aussi été évoqués comme problèmes.

Quant à l'élevage, il est caractérisé par le non-respect des dispositions de la CITES par les éleveurs d'espèces menacées, le manque de références liées à l'harmonisation des pratiques d'élevage et la maîtrise de l'élevage des espèces, le manque de formation des éleveurs, le manque de base de données scientifiques pour fixer les quotas d'exportation et le manque d'autorité scientifique fonctionnel.

Bonnes pratiques et Synthèse des recommandations des études

Malgré toutes ces contraintes, certains pays fournissent des efforts relativement importants. Au Nigéria par exemple, un laboratoire médico-légal dédié à la criminalité faunique est en train d'être mis sur pied ainsi que des centres de sauvegarde des espèces de faune. Les agents de contrôle aux frontières ont été récemment formés en Guinée Conakry sur la CITES

et la Gambie a établi un accord avec le Sénégal pour mieux contrôler le commerce du *Pterocarpus erinqueus*. Au Togo, l'aéroport international de Lomé a récemment été équipé d'un scanner mobile pour améliorer les contrôles.

Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre pour lever les contraintes liées à l'application et la mise en œuvre de la CITES dans les différents pays. De façon générale, la principale recommandation des études est la formation des acteurs sur la Convention et les Procédures liées à la convention. Les autres recommandations importantes sont :

- l'adaptation des législations nationales ;
- la promotion de la collaboration entre les acteurs de la mise en œuvre ;
- la sensibilisation des acteurs et du grand public.

Concernant le cas particulier du commerce, les principales recommandations sont :

- la formation des acteurs à l'identification des espèces ;
- l'élaboration de guides d'identification des espèces ;
- le développement de plans de suivi et gestion des populations animales & végétales menacées ;
- la promotion de la recherche sur les espèces menacées par le commerce ;
- la promotion de la collaboration entre les acteurs locaux et nationaux ; et
- la sensibilisation des populations sur les opportunités qu'offrent les espèces menacées associée à la promotion d'activités alternatives pour réduire la pression sur les espèces menacées.

Par rapport à l'élevage, les principales recommandations ont trait à :

- l'information des acteurs impliqués sur la CITES ;
- le renforcement des capacités des promoteurs de fermes d'élevage.

Il importe que les résultats de ces études soient largement diffusés par l'UICN et WA-BiCC afin que les différents Etats s'approprient des recommandations. Les recommandations s'adressent prioritairement aux divers Etats qui pourront bénéficier du soutien de l'UICN, WA-BiCC et d'autres partenaires. Ceci permettra d'améliorer de façon significative

l'application de la CITES pour une meilleure conservation de notre biodiversité.

Que retenir du renforcement des compétences dans la sous-région pour une meilleure application de la CITES ?

Le programme WA-BiCC a permis de former en deux ans 27 cadres provenant d'institutions chargées de l'application de la CITES dans 13 pays d'Afrique de l'Ouest. Les mémoires issus de cette formation ont permis de mieux appréhender divers aspects de l'application de la CITES dans la sous-région. Le niveau de connaissance et les faiblesses dans l'application de la CITES ont été identifiés dans plusieurs pays. Malheureusement tous les pays n'ont pas pris en compte ces aspects, ne permettant pas d'avoir à la fin de cet exercice une situation globale de toute la région d'Afrique de l'Ouest.

Pour que ce renforcement des capacités puisse avoir une action positive sur la mise en œuvre de la convention dans la région, il importe qu'il soit accompagné d'un certain nombre d'actions dans chaque pays :

- une restitution devrait être organisée afin de partager au moins une partie des notions acquises avec les différents acteurs de la CITES au niveau national ;
- les cadres formés doivent être maintenus pendant au moins quelques années au niveau des organes de gestion de la CITES afin d'avoir l'occasion de mettre en application ce qu'ils ont appris au cours de la formation ;
- les résultats de recherche des cadres formés doivent servir à améliorer dans chaque pays le fonctionnement de l'application de la convention.

De façon générale, les actions futures devraient s'orienter autour des cinq principaux points suivants :

1. la création d'un réseau régional d'experts CITES incluant non seulement ceux qui ont suivi la formation, les superviseurs, et d'autres acteurs tels que ceux de la recherche ;
2. le développement d'un curriculum sur la CITES dans une ou plusieurs institutions de formation de la région pour un renforcement continu des capacités dans la sous-région à tous les niveaux (officiers, justice, recherche) ;

3. le renforcement de la collaboration régionale en ce qui concerne le contrôle des ports d'entrée, échange d'informations sur les saisies et les contrevenants ;
4. l'initiation d'études dans tous les pays de la région pour établir une situation de référence pour les espèces les plus menacées et de façon générale pour une meilleure connaissance des espèces (état des populations naturelles, dynamique des populations...) et d'autres aspects (tels que les élevages et le commerce légal et illégal) afin de contribuer à élaborer des politiques adéquates et pour une meilleure mise en œuvre de la convention ;
5. l'organisation de vastes campagnes de sensibilisation sur la Convention et le statut des espèces ; et
6. la recherche de financement pour les actions aux niveaux national et régional.

Plusieurs de ces aspects ont été pris en compte par le guide élaboré par WA-BiCC pour la COP CITES en 2018 (USAID/ECOWAS 2018). Il urge donc de rassembler tous les acteurs actuels et potentiels des différents pays pour élaborer une stratégie de lutte contre le commerce illicite des produits de faune et de flore se basant sur le document déjà élaboré et les divers travaux effectués dans le cadre du projet WA-BiCC. La CEDEAO, du fait de son statut régional, et de son rôle fédérateur des politiques, est bien placée pour rassembler tous les acteurs, les organiser et lancer les activités pour une meilleure mise en œuvre de la CITES en Afrique de l'Ouest. Tous les acteurs, mêmes ceux actuellement négligés dans certains pays à l'instar des universités, doivent être impérativement impliqués pour une réussite effective de cette lutte.

Remerciements

Le présent travail a été possible grâce au soutien financier de l'USAID et à l'appui technique du programme WA-BiCC et de l'UICN PACO. Les auteurs et toute l'équipe du programme sont reconnaissants aux vingt-six étudiants des pays de la CEDEAO qui ont participé à cette formation et présenté des mémoires dont les résultats sont ici synthétisés.

Bibliographie

Agbodji K. 2017. Etude de l'impact du commerce illicite de l'ivoire sur la conservation de l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta*

africana) au Togo. MSc CITES/ Universidad Internacional de Andalucia.

Challender D.W.S. & Hywood L. 2012. *African pangolins under increased pressure from poaching and intercontinental trade*. TRAFFIC Bulletin 24(2): 53-55.

Challender D.W.S., Waterman C. & Baillie J.E.M. 2014. *Scaling up pangolin conservation. IUCN SSC pangolin specialist group conservation action plan*. Zoological Society of London. London, UK.

Djagoun C.A.M.S., Sogbohossou E.A., Kassa B., Akpona A.H., Amahowe I.O., Djagoun J. & Sinsin B. 2018. *Trade in Primates species for medicinal purposes: implications for conservation*. TRAFFIC Bulletin 30 (2): 49-56.

Gomez L., Leupen B.T.C., Hwa T.K. 2016. *The trade of African pangolins to Asia: a brief case study of pangolin shipments from Nigeria*. TRAFFIC Bulletin 28 (1): 3-5.

Griffiths I. 1976. "Permeable boundaries in Africa." In P. Nugent and A. I. Asiwaju, eds. *African boundaries: Barriers, conduits and opportunities*. London: Pinter: 68-83.

Heinrich S., Koehncke A. & Shepherd C.R. 2019. *The role of Germany in the illegal global pangolin trade*. *Global Ecology and Conservation* 20, e00736. <https://doi.org/10.1016/j.gecco.2019.e00736>.

Sanyang A. 2019. *Evaluation of Compliance to CITES for the Trade in Pterocarpus erinaceus in The Gambia*. MSc CITES/ Universidad Internacional de Andalucia.

Sonko A. 2017. Evaluation de l'état de la Conservation de *Pterocarpus erinaceus* (Fabaceae), en vue de contribuer à l'inscription de l'espèce à l'Annexe II de la CITES et à l'élaboration d'une stratégie de sa conservation à l'échelle du Sénégal. MSc CITES/ Universidad Internacional de Andalucia.

Sow D. 2019. Identification et analyse des flux commerciaux liés aux produits fauniques au Sénégal. MSc CITES/ Universidad Internacional de Andalucia.

Tiendrebeogo F.B.S.K. 2017. Etude diagnostique du système d'élevage faunique suivant les normes de la CITES et de la législation forestière au Burkina Faso. MSc CITES/ Universidad Internacional de Andalucia.

USAID/ECOWAS 2018. *Combating wildlife trafficking in West Africa: a guide for developing a counter wildlife trafficking response*.

Yevide G.L.F. 2019. Evaluation des espèces CITES de faune élevées en captivité au Bénin. MSc CITES/ Universidad Internacional de Andalucia.

Zain S. & Oldfield T. 2017. *CITES COP17: the convention*

breaks new ground. TRAFFIC Bulletin 29 (1): 15-21.

Zimmerman M.E. 2003. *The black market for wildlife: Combating transnational organized crime in the illegal wildlife trade*. *Vanderbilt Journal of Transnational Law* 36 (5): 1657-1690.

Liste des mémoires soutenus dans le cadre du programme WA-BiCC pour le master CITES à l'Université Internationale d'Andalousie en Espagne.

Abayomi F. O. 2017. *Review of compliance to CITES in Nigeria*.

Affi B. R. 2017. Intégration des technologies nouvelles dans la surveillance et le suivi du commerce légal et illégal lie aux espèces sauvages en Côte d'Ivoire.

Agbodji K. 2017. Etude de l'impact du commerce illicite de l'ivoire sur la conservation de l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) au Togo.

Boima Z. R. 2017. *Assessing the administrative and governance challenges in the implementation of CITES law enforcement in Sapo National Park in Liberia*.

Diallo M. B. 2017. Formulation d'une stratégie nationale de sensibilisation sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages inscrites à la CITES en République de Guinée.

Foray-Musa B. S. 2017. *Assessing stakeholder awareness and national compliance of CITES in Sierra Leone*.

Gbomene L. L. 2019. Etude diagnostique et perspectives d'amélioration du système de contrôle des espèces protégées par la CITES dans les ports et aéroports de Cote d'Ivoire.

John T. D. 2019. *Assessing Awareness creation amongst Critical Stakeholders on the CITES implementation in Nigeria*.

Koomson M. 2019. *Assessing the level of awareness of relevant CITES stakeholders in Ghana*.

Koulibaly N. 2019. Elaboration d'une stratégie de renforcement des capacités d'intervention des acteurs de la CITES en Guinée.

Opong J. 2017. *Improving existing legislation on CITES implementation in Ghana*.

Mamane I. 2019. Etude sur l'internalisation de la convention CITES au niveau des acteurs nationaux : Cas de la région de Niamey.

Mawdo J. 2017. Defining the CITES implementation roles of Government institutions in the Gambia.

Saley Mahamane M. 2019. Etude des stratégies de mise

en œuvre effective de la CITES dans le biome saharien du Niger : cas de la Réserve de Biosphère de Gadabedji.

Sanyang A. 2019. *Evaluation of Compliance to CITES for the Trade in Pterocarpus erinaceus in The Gambia.*

Seyni Seybou A.-A. 2017. Contribution à la mise en place d'un système d'alerte communautaire sur les questions de criminalité faunique dans la périphérie du W-Niger.

Sonko A. 2017. Evaluation de l'état de la Conservation de *Pterocarpus erinaceus* (Fabaceae), en vue de contribuer à l'inscription de l'espèce à l'Annexe II de la CITES et à l'élaboration d'une stratégie de sa conservation à l'échelle du Sénégal.

Sow D. 2019. Identification et analyse des flux commerciaux liés aux produits fauniques au Sénégal.

Tchougourou E. E. A. 2016. Evaluation de la mise en œuvre de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) au Bénin.

Tiendrebeogo F.B.S.K. 2017. Etude diagnostique du système d'élevage faunique suivant les normes de la CITES et de la législation forestière au Burkina Faso.

Tou M. A. I. 2019. Valorisation ecotouristique et stratégie de prévention du braconnage d'éléphants à risque de la région des cascades au sud-ouest du Burkina Faso.

Trokon S. G. 2017. *Raising awareness on the importance of CITES to relevant stakeholders and the public in Liberia.* ●



CAP DEV 2020

CAP DEV 2020 - Stand développement des capacités

En juin 2020, la ville de Marseille accueillera des milliers de participants et visiteurs au [Congrès mondial de la nature](#). Il s'agit d'un événement phare de l'UICN, car c'est là où la stratégie de l'Union et sa position sur certains sujets seront réévaluées et redéfinies.

Le Congrès a lieu tous les quatre ans, et pour la première fois, cette année, l'espace « Exposition » sera ouvert non seulement aux membres de l'UICN, mais aussi au grand public (du 12 au 15 juin). Le Papaco y a réservé un stand « Cap Dev 2020 ».

Pourquoi « Cap Dev » ?

Cap Dev pour *Capacity Building*. En effet, nous n'y allons pas pour représenter le Papaco, mais pour présenter des opportunités de développement des capacités dans le monde de la conservation. Nos MOOC font bien sûr partie de l'offre, mais nous avons à cœur de montrer ce qui se fait au-delà de nos MOOC, et de permettre aux visiteurs du stand d'obtenir l'information qu'il leur faut, de s'inscrire aux formations qui les intéressent, et bien sûr, de s'engager pour la conservation.

Définition du développement des capacités

Le développement des capacités concerne la mise à disposition de moyens, d'outils et d'infrastructures (physiques ou virtuelles) favorisant l'acquisition ou le renforcement du **savoir**, du **savoir-être** et du **savoir-faire**. Il s'agit donc de développer les connaissances, l'attitude et les compétences.

Objectifs du stand

Objectif principal : être le point d'information sur les initiatives existantes ciblant le renforcement des capacités dans le domaine de la conservation.

Objectifs pratiques :

- Informer le public sur les formations existantes selon chaque profil ;
- Mettre à disposition des organisations œuvrant dans le développement des capacités une plateforme, un lieu de partage d'information sur et de promotion de leurs activités ;
- Favoriser les rencontres entre potentiels apprenants et organisations formatrices ;
- Favoriser les inscriptions des futurs apprenants aux formations adaptées ;
- Établir une base de données recensant les partenaires de ce secteur souhaitant créer un réseau d'échange d'informations après le congrès dont les contours et l'animation futurs seront discutés avec eux ;
- Promouvoir la réflexion sur les meilleures pratiques en matière de développement des capacités pour la conservation sous forme de réunions et de tables rondes ;
- Présenter et comparer des projets de développement de capacités à travers le monde pour leur permettre de s'étendre, de coopérer, de s'adapter aux différents contextes.

NB : le stand CAP DEV 2020 n'est pas un stand PAPACO, ni un stand MOOC du PAPACO, mais un stand dédié à la promotion de toutes les initiatives qui concourent à renforcer les capacités en matière de conservation de la nature.

Pour plus d'informations ou pour soumettre votre demande de participation au stand, veuillez envoyer un mail à : capdev2020@papaco.org.

Pour en savoir plus : capdev2020.papaco.org.



Annonces

PANORAMA

SOLUTIONS FOR A HEALTHY PLANET

Gestion d'aires protégées sur des îles privées : exemples de financement innovants à l'île de Denis et l'île du Nord aux Seychelles

Avec le soutien du gouvernement Seychellois, du PNUD et du projet GEF Protected Area Finance, la fondation Green Islands a développé et mis en place des solutions de financement durable d'aires protégées sur deux îles privées, l'île de Denis et l'île du Nord aux Seychelles.

Il s'agira des premières « îles réserves privées » seychelloises. À travers ce projet, ces îles testeront et mettront en œuvre des mécanismes de financement durable innovants et de long terme, afin de financer la mise en place, la gestion, la surveillance et la recherche dans ces réserves.

La machine est en marche pour classer les eaux autour de l'île du Nord et de Denis comme des réserves marines, ce qui permettrait de garantir leur inclusion au réseau national d'aires protégées. Les propriétaires d'îles s'investissent pour prendre les devants en matière de suivi et de réalisation de ces nouvelles aires protégées, et ce, en collaboration avec des ONG choisies, et avec l'aide du gouvernement seychellois.



Île du Nord, Seychelles
© Green Island Foundation

Article complet [ici](#).
Plus d'info sur Panorama, [ici](#).

APPEL D'OFFRE



Evaluation de projet à mi-parcours : *World Heritage Leadership*

Demandé par : l'initiative Nature-Culture de l'IUCN, pour le compte de l'IUCN et ICCROM (les partenaires du projet)

Date de publication : 23 janvier 2020

Date de fermeture : 13 février 2020, 17:00 CET

Soumettre votre appel d'offre à : procurement@iucn.org

Toutes les informations liées à cet appel d'offre : [ici](#).

Tous les appels d'offres en cours : [ici](#).

L'IUCN vous invite à soumettre une proposition pour l'évaluation à mi-parcours du programme World Heritage Leadership. Ce dernier est un partenariat entre l'IUCN et ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels).

CONTACTS - PAPACO

geoffroy.mauvais@iucn.org

// Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation - PAPACO

beatrice.chataigner@iucn.org

// Chargée de programme PAPACO - Liste Verte

marion.langrand@papaco.org

// Chargée de programme PAPACO - MOOC

youssouph.diedhiou@iucn.org

// Chargé de programme PAPACO Liste Verte et Patrimoine Mondial

madeleine.coetzer@iucn.org

// Chargée de programme PAPACO - Communication